

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE  
LIGUE AUTOMOBILE DU SPORT AUTOMOBILE D'AUVERGNE  
COUPE DE FRANCE DE LA MONTAGNE  
ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE  
ECURIE VELLAVE



# 18<sup>ème</sup> COURSE DE COTE REGIONALE DE LA SUMENE (Haute-Loire)

*7 et 8 mai 2016*

AVEC LE CONCOURS DES MUNICIPALITES DE ST JULIEN CHAPTEUIL ET ST PIERRE EYNAC

## REGLEMENT

ECURIE VELLAVE

SARL GARAGE ABRIAL - 5, Route du Puy - 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL

Tél : 06 71 30 70 67 - Fax : 04 71 08 42 05 - E-mail : [ecurievellave@orange.fr](mailto:ecurievellave@orange.fr)

[www.ecurievellave.fr](http://www.ecurievellave.fr)

**ECURIE VELLAVE 43260 ST JULIEN CHAPTEUIL**

# **18° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE**

**7 ET 8 MAI 2016**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **SOMMAIRE**

- ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE
- ARTICLE 2P - ASSURANCES
- ARTICLE 3P - CONCURRENTS et PILOTES
- ARTICLE 4P - VOITURES et EQUIPEMENTS
- ARTICLE 5P - PUBLICITES
- ARTICLE 6P - SITES et INFRASTRUCTURES
- ARTICLE 7P - DEROULEMENT DE L'EPREUVE
- ARTICLE 8P - PENALITES
- ARTICLE 9P - CLASSEMENTS
- ARTICLE 10P - PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ONDAINE organise les 7 et 8 Mai 2016, avec le concours de l'Ecurie Vellave, des Communes de Saint Julien Chapteuil et de Saint Pierre Eynac, une épreuve Automobile de Course de Côte Régionale dénommée :

# **18° COURSE DE CÔTE REGIONALE DE LA SUMENE**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France de la Montagne 2016 coef. 1, le Challenge de la Ligue Automobile du Sport Automobile d'Auvergne et pour le Challenge de l'ASA ONDAINE. Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Automobile du Sport Automobile d'Auvergne sous le n° R/8 en date du 20 mars 2016 et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation n° 288 en date du 23 mars 2016.

## ARTICLE 1.p - ORGANISATION DE LA COURSE

Organisateur Administratif : A.S.A. ONDAINE

Organisateur Technique : Ecurie Vellave

### Article 1.1p. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme Yvette CECILLON	Lic 11374
Collège des Commissaires Sportifs	Mr Marc MOULIN	Lic 19079
	Mr Michel JUILLARD	Lic 12787
Directeur de Course	Mr Patrick ASSENAT	Lic 21221
Directeur de Course Adjoint	Mr Louis-René VERLINE	Lic 21427
Commissaire Technique B Responsable	Mr Christian ALLOIN	Lic 137065
	Mr Dominique MONNIER	Lic 55260
	Mr Emeric PASCAL	Lic 37568
Chargé de la mise en place des moyens	Mr Gérard DELORME	Lic 205878
Chargé des Relations avec les Concurrents	Mme Joëlle ALLEMAND	Lic 16382
Médecin responsable	Docteur BLANC Jean Luc	
Secrétariat de l'Épreuve	Mme Martine ABRIAL	Lic 24218
	Melle Charlène VALLA	Lic 221537
	Melle Chantal LAYES	Lic 43559
Chargé des Relations avec la Presse	Mr Michel ABRIAL	Lic 5476
Chronométreurs	Mr Alain SIGAUD	Lic 53859
	Mr Pascal MAGNE	Lic 43098
Classements Informatiques	ASA Haute Vallée de la Loire	
Responsables des Commissaires	Mr Daniel MARIE	Lic 113661
Responsable de la Sécurité Radio (Cibistes)	Mr Bernard AUROUX	Lic 32360

### Article 1.2p. Horaires

- **Clôture des Engagements** : le Mardi 3 Mai 2016 à minuit (le cachet de la Poste faisant foi).
- **Publication de la liste des Engagés** : le Jeudi 5 Mai 2016
- **Vérifications Administratives** : le Samedi 7 Mai 2016 de 14h00 à 19h00 au Garage DESSALCES, Agent Citroën, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 8 Mai 2016 de 07h00 à 08h00 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot à Saint Julien Chapeuil.
- **Vérifications Techniques** : le Samedi 7 Mai 2016 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, Agent Citroën, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil, et le Dimanche 8 Mai 2016 de 07h00 à 08h15 au Garage ABRIAL, Agent Peugeot à Saint Julien Chapeuil.
- **1° Réunion du Collège des Commissaires Sportifs** : le Dimanche 8 Mai 2016 à 07h15 à la Ligne de Départ. Les réunions suivantes seront fixées par le président du collège.
- **Affichage de la liste des Concurrents Autorisés à prendre part aux essais** : le Dimanche 8 Mai 2016 à 08 h 45 au parc départ.
- **Parc de Départ** : sur RD 26, 400mètres avant la ligne de Départ, **les concurrents devront impérativement se ranger ainsi que leur camion d'assistance sur le côté droit de la route en montant.**
- **Briefing commissaires le 8 Mai 2016 à 8h00 au Garage ABRIAL à St Julien Chapeuil**
- **Essais Chronométrés** : le Dimanche 8 Mai 2016 de 9h00 à 13h00
- **Briefing des Pilotes** : le Dimanche 8 Mai 2016 à 8h45 à la ligne de départ
- **Affichage de la liste des Pilotes autorisés à prendre part à la Course** : le Dimanche 8 Mai 2016 à 13 h au parc départ.
- **Course** :
  - 1° Montée : le Dimanche 8 Mai 2016 à partir de 13h00
  - 2° Montée : le Dimanche 8 Mai 2016 à partir de 15h00
  - 3° Montée : le Dimanche 8 Mai 2016 à partir de 17h00

En cas de force majeure le nombre de montées de course pourra être diminué. Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- **Affichage des Résultats Provisoires** : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé.
- **Parc Fermé** : (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office) sur RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.
- **Remise des Prix** : le Dimanche 8 Mai 2016 à 20 h à **SAINT PIERRE EYNAC** Salle des Fêtes.  
Les concurrents pourront retirer les chèques correspondant à leur prix, pendant la remise des prix.

### **Article 1.3p. Vérifications**

Les Vérifications Administratives auront lieu le Samedi 7 Mai 2016 de 14h00 à 19h00 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 8 Mai 2016 de 07h00 à 08h00 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

Les Vérifications Techniques auront lieu le Samedi 7 Mai 2016 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, Place du Marché à Saint Julien Chapeuil et le Dimanche 8 Mai 2016 de 07h00 à 08h15 au Garage ABRIAL à Saint Julien Chapeuil.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage ABRIAL, à Saint Julien Chapeuil, Taux horaire de la Main d'œuvre : 60.00 € T.T.C.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture des contrôles soit le Dimanche 8 Mai 2016 à 08 h 15.

A l'issue des Vérifications Techniques, la liste exacte des partants aux essais sera affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le Dimanche 8 Mai 2016 à 08 h 15 à la ligne de départ.

Pesage des voitures : (libre) le samedi 7 Mai 2016 de 14h00 à 19h15 au Garage DESSALCES, place du marché à Saint Julien Chapeuil et le dimanche 8 Mai 2016 de 7h00 à 8h15 au Garage ABRIAL, Route du Puy à Saint Julien Chapeuil.

### **Article 1.5p. Dispositions particulières**

Une même voiture pourra être utilisée successivement par deux pilotes.

Les voitures non couvertes par une assurance seront transportées sur remorque jusqu'au parc de départ. Tout concurrent, pendant l'épreuve ou lors de la remise des prix, serait incorrecte, soit par ces propos, par ses actes ou encore de nature à nuire au sport automobile, pourra être exclu de l'épreuve après examen par le Collège des Commissaires sportifs, sans préjudice des sanctions dont il pourra faire l'objet de la part de la FFSA.

## **ARTICLE 2.p. ASSURANCES**

Voir réglementation standard des courses de côte et slaloms.

## **ARTICLE 3.p. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1p .Engagements**

Ils sont reçus à partir de la parution du présent Règlement, à l'adresse suivante :

**ECURIE VELLAVE**

Garage ABRIAL

5, Route du Puy

43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

Tél. : 06.71.30.70.67 - Fax : 04 71 08 42 05

E-mail : [ecurievellave@orange.fr](mailto:ecurievellave@orange.fr)

**Jusqu'au Mardi 3 Mai 2016 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.**

Les frais de participation sont fixés à **170 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle des organisateurs et à **330 €** sans cette publicité. **Les frais de participation sont fixés à 150 € pour les membres de l'ASA ONDAINE ou ECURIE VELLAVE et de 130 € pour les membres de l'ASA ONDAINE et de l'ECURIE VELLAVE.** Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation. Si Quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à **50 (CINQUANTE)**, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Renouvelé en 2016 :

Les titres de participation (valable pour une seule course de côte régionale) sont autorisés pour les groupes F2000 - FC/FS - N/FN - A/FA - GT de série – VHC - Classic.

Joindre une autorisation médicale de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

## **ARTICLE 4.p. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### ***Article 4.1p : Voitures admises***

Le nombre de voitures admises est fixé à **100 (CENT)**.

### ***Répartition des Groupes et des Classes admises.***

Voir article 4 du règlement standard des Courses de Côte et slaloms

### ***Article 4.2p. Carburant – Pneumatiques – Equipements***

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

### ***Article 4.2.7 Echappement***

Voir réglementation standard des Courses de Côte et Slaloms.

### ***Article 4.3p. Numéros de Course***

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

### ***Article 4.4p Mesures et dispositifs de sécurité***

Voir tableau publié dans France Auto Spécial règlement

## **ARTICLE 5.p. PUBLICITE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et slaloms.

Publicité obligatoire (non rachetable) : sera communiquée ultérieurement.

Publicité optionnelle : sera communiquée ultérieurement.

## **ARTICLE 6.p. SITES ET INFRASTRUCTURES**

La Course de Côte Régionale de la SUMENE – se déroule sur la RD 26 et la RD 261

La Course se déroulera en 3 montées de course obligatoires (sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le collègue sous peine de sanctions décidées par ce dernier).

Procédure de départ : Chaque concurrent partira dans l'ordre de départ prévu à l'article 7 du règlement standard.

**Départ** : 100 mètres après le Pont de la Sumène sur RD 26

**Arrivée** : Borne kilométrique n° 5 sur RD 261 -

**Pente moyenne** : 7 %

**Longueur du parcours** : 1500 m

**Largeur moyenne de la chaussée** : 6,50 m

**Modalité de retour au départ** : Par l'itinéraire de l'épreuve sous les ordres du Directeur de Course.

**Parc de Départ** : Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50 m avant la ligne de départ.

**Parc d'Arrivée** : sur RD 261 600 m après la ligne d'arrivée jusqu'au lieu-dit Les Saucés.

### ***Article 6.2p. Route de Course***

Les concurrents accéderont au départ par la RD 26 depuis les Parcs Concurrents jusqu'au Pont sur la Sumène.

### ***Article 6.3p File de Départ***

Sur RD 26 depuis le Pont sur la Sumène jusqu'à 50m avant la ligne de départ.

Rappel : Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur ordre prévu. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### ***Article 6.4p Signalisation.***

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

### ***Article 6.5p Parc Concurrents***

Les Parcs Concurrents seront situés : au lieu-dit Sumène pour les voitures fermées et sur les bas-côtés de la RD 26 depuis les dernières maisons du lieu-dit Sumène jusqu'au Pont sur la Sumène pour les autres véhicules.

Les Parcs Concurrents seront accessibles à partir du samedi 8 Mai 2016 à 14h00.

Les remorques devront être garées dans les prés prévus à cet effet au lieu-dit Sumène.

### ***Article 6.6p Parc Fermé Final***

Le Parc Fermé Final (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion) sera situé sur RD 26 entre la ligne de Départ et le carrefour RD 26 RD 261.

### ***Article 6.7p Tableau d'Affichage***

Les tableaux d'affichage seront placés :

- Pendant les Vérifications : Au Parc des Vérifications
- Pendant les Essais et la Course : Au Parc de Départ
- Pendant le délai de réclamation après l'Arrivée : au Parc Fermé (lieu du parc départ).

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### ***Article 6.8p Permanence***

Pendant les vérifications, permanence téléphonique au 06.71.30.70.67

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au Podium de Départ Tél : 06.71.30.70.67

Centre de secours le plus proche :

**Hôpital Emile Roux  
43000 LE PUY EN VELAY  
Tél : 15 ou : 04 71 04 32 10**

## **ARTICLE 7.p – DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### ***Article 7.1p Essais***

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

### ***Article 7.2p Conférence aux Pilotes (briefing)***

La conférence aux Pilotes (briefing) aura lieu au Podium de Départ le Dimanche 8 Mai 2016 à 8h45.

**. La présence de tous les pilotes est obligatoire.**

### ***Article 7.3p Course***

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

La procédure de départ est aux feux tricolores.

### ***Article 7.4p Echauffement des pneumatiques***

**Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales**

## **ARTICLE 8.p PENALITES**

Voir réglementation standard des Courses de Côte et slaloms.

## ARTICLE 9.p CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course. En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées. Si un ex-æquo subsistait, le classement serait effectué au meilleur temps des essais.

- 1 Classement Général**
- 1 Classement par Groupe**
- 1 Classement par Classe**
- 1 Classement Féminin**

## ARTICLE 10.p PRIX

### Article 10.2p prix

Les prix suivants seront distribués :

#### Classement Scratch

- 1° : 230 € + coupe
- 2° : 170 € + coupe
- 3° : 120 € + coupe

#### Classements Groupes

##### + de 10 Partants

- 1° : 170 € + coupe
- 2° : 100 € + coupe
- 3° : 60 € + coupe

##### de 6 à 10 Partants

- 1° : 170 € + coupe
- 2° : 80 € + coupe

##### de 1 à 5 Partants

- 1° : 90 € + coupe

#### Classement par Classes

##### + de 10 Partants

- 1° : 170 € + coupe
- 2° : 110 € + coupe
- 3° : 70 € + coupe
- 4° : 60 € + coupe
- 5° : 40 € + coupe

##### + de 8 Partants

- 1° : 170 € + coupe
- 2° : 110 € + coupe
- 3° : 60 € + coupe
- 4° : 30 € + coupe

##### + de 6 Partants

- 1° : 170€ + coupe
- 2° : 80€ + coupe
- 3° : 40 € + coupe

##### + de 4 partants

- 1° : 170 € + coupe
- 2° : 70 € + coupe
- 3° : 30 € + coupe

##### + de 2 partants

- 1° : 110 € + coupe
- 2° : 50 € + coupe

##### de 1 à 2 partants

- 1° : 85 € + coupe

#### Classement Féminin

- 1<sup>ère</sup> : 80 € + coupe + fleurs
- 2<sup>ème</sup> : coupe

Deux coupes seront attribuées à deux commissaires par tirage au sort.

**Les prix sont cumulables.**

**Les coupes ne sont pas cumulables.**

**Tous les concurrents seront primés**

### Article 10.5p Remise des Prix et Coupes

La Remise des prix aura lieu le Dimanche 8 Mai 2016 à 20 heures - Salle des Fêtes de **Saint Pierre Eynac**.

oooOooo